



L'ECOLE DES MOTARDS

Pierrick RONCIN

6 Route de Bellevue

L'Arbre

16220 ROUZÉDE

Tel : 06 64 72 12 49

Mail : ecoledesmotards@gmail.com

N° Agrément : E 21 016 0003 0

Siret : 893 529 412 00015

PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une moto, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre moto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

Les cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se dérouleront collectivement ou individuellement, dans les locaux de l'auto-école, et dispensés en présentiel avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ou en distanciel.

Les horaires des cours théoriques seront les suivantes : le mercredi de 18H à 19H et le samedi de 14H à 15H.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que Box avec enseignant, ou soit sur Internet en distanciel. Un classeur avec les différents cours thématiques sera également mis à disposition en auto-école.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera pendant la phase théorique.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du 2 roues motorisé (plateau moto)
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la conduite avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

Les cours pratiques seront dispensés du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h (sauf le mercredi de 18h à 19h) ; le samedi de 8h à 14h.